

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 juin 2025

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINOU**

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025 (accusé de réception du 19/06/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subventions aux associations à caractère social

La commune de Quimper apporte son soutien financier à de nombreuses associations œuvrant sur son territoire pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place des actions ou des évènements.

Après l'étude des dossiers déposés et étayés par des justificatifs et l'avis favorable de la commission Ville Solidaire et Inclusive, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1- d'accorder les subventions suivantes pour un montant de 24 190 € :

Association APF

L'association représente les personnes atteintes de handicap moteur ainsi que leurs familles au sein des instances et commissions compétentes. Elle assure leur défense, les accompagne dans leurs démarches, et mène des actions auprès des pouvoirs publics et des collectivités pour faire valoir leurs droits collectifs. Elle propose également des activités de loisirs afin de lutter contre l'isolement.

2024 Accordé	2025 Proposition
750 €	750 €

Association des sourds du Finistère

L'association a pour but :

- de rassembler les personnes sourdes du sud Finistère pour coordonner leurs actions et renforcer la solidarité ;
- de soutenir les initiatives d'entraide reconnues utiles à la communauté sourde locale ;
- de défendre les droits des personnes sourdes auprès des pouvoirs publics et relayer leurs revendications ;
- De produire des données utiles sur la situation des personnes sourdes dans le département ;

L'association sollicite une subvention afin de financer des prestations d'interprétation en Langue des Signes Française (LSF), nécessaires au bon fonctionnement de ses activités. Ce financement permettra d'assurer 4 interventions d'interprètes par mois, aussi bien pour les besoins internes (réunions, projets, vie associative) que pour les actions externes (événements culturels, partenariats avec d'autres structures).

2024 Accordé	2025 Proposition
Pas de demande	300 €

Association pour les soins palliatifs Armorique

L'association a pour mission de mettre en œuvre des actions visant à offrir aux personnes atteintes de maladies graves et potentiellement mortelles un accompagnement leur permettant de vivre cette étape de vie avec le plus de confort et de dignité possible.

Elle assure une présence bienveillante et une écoute attentive, à domicile ou en établissement, en complément de l'entourage familial, du personnel soignant et des auxiliaires de vie, sans se substituer à eux. Elle apporte également un soutien précieux aux familles, en étant à leur écoute tout au long de l'accompagnement.

2024 Accordé	2025 Proposition
300 €	300 €

Autisme en Cornouaille

L'association a pour but de défendre les droits des personnes autistes et de leurs familles. Elle mène des actions d'information et de sensibilisation à l'autisme, organise des formations à destination des familles et des professionnels, et développe des projets en lien avec l'éducation, l'inclusion et l'avenir des personnes autistes.

2024 Accordé	2025 Proposition
300 €	300 €

Enfance et partage

L'association a pour but de protéger les enfants victimes de violences et de soutenir leurs familles. Elle assure un accueil téléphonique ainsi qu'un accompagnement psychologique et juridique adapté, grâce à des bénévoles qualifiés. L'association se porte partie civile dans certains dossiers. Chaque année, une collecte de jouets neufs est organisée au bénéfice des enfants défavorisés. L'association mène également des actions de prévention, notamment avec PRESA, un programme de sensibilisation des professionnels de l'enfance aux questions de maltraitance, ainsi qu'avec le jeu « En route vers mes droits », un outil ludique agréé par l'Éducation Nationale, utilisé dans les écoles primaires pour faire connaître les droits des enfants. L'association sollicite une subvention pour couvrir les frais de déplacement des formateurs, les réunions, l'assemblée générale au siège parisien, les démarches, la collecte de jouets, les actions PRESA et « En route vers mes droits », ainsi que les campagnes de sensibilisation aux droits des enfants, ainsi que le financement des honoraires des psychologues.

2024 Accordé	2025 Proposition
500 €	500 €

EPAL (Évasion en Pays d'Accueil et de Loisirs) – Sémaphore de Cornouaille

Le Sémaphore, situé à Quimper, accueille des adultes en situation de handicap mental, moteur, sensoriel ou psychique stabilisé, disposant d'une autonomie suffisante pour s'intégrer à un groupe. Il propose un cadre structuré favorisant leur inclusion sociale et l'accès à des activités de loisirs. Le public comprend des personnes inaptes au travail, vivant seules, en famille, en foyer, ainsi que des salariés d'ESAT, d'ateliers protégés et des retraités, dont certains souffrent d'un isolement social lié à des troubles psychologiques. Dans le cadre du renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2025 -2027, l'association sollicite une subvention pour soutenir ses actions (notamment pour le financement des activités, et l'accompagnement des personnes accueillies, ainsi que le soutien aux ressources humaines et matérielles nécessaires au fonctionnement du Sémaphore.

2024 Accordé	2025 Proposition
10 000 €	10 000 €

Ligue des droits de l'homme

L'association lutte contre l'injustice, l'illégalité, l'arbitraire, l'intolérance, ainsi que toute forme de racisme et de discrimination fondée sur le sexe, l'état de santé ou le handicap, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, et plus généralement contre toute atteinte au principe d'égalité entre les êtres humains. Elle œuvre également pour le respect des libertés individuelles liées aux données informatisées et combat toute atteinte à la dignité, à l'intégrité et à la liberté humaine pouvant résulter de l'usage de techniques médicales ou biologiques. L'association sollicite une subvention visant à participer au financement de son fonctionnement. L'association n'a pas sollicité de subvention de fonctionnement en 2024.

2024 Accordé	2024 Accordé Subvention exceptionnelle	2025 Proposition
500 €	500 €	2 140 €

L'Envol GEM des Pays de Cornouaille

Le GEM (groupe d'entraide mutuel) est un collectif de personnes adultes dont les difficultés psychiques font obstacle à leur insertion sociale. Ces personnes ont choisi de s'associer, de s'entraider, de s'impliquer, dans le fonctionnement des clubs, pour mettre en œuvre tous les projets et activités permettant de rompre leur isolement et de retrouver leur confiance afin de tisser de nouveaux liens avec leur environnement social.

2024 Accordé	2025 Proposition
1 000 €	1 000 €

L'envol GEM coordonne et soutient la semaine d'information en santé mentale (Sism). Cette semaine permet de communiquer sur le sujet et changer l'image des troubles mentaux auprès du public. La demande de subvention consiste à financer l'accueil d'un psychiatre en thérapie institutionnelle.

2024 Accordé	Subvention exceptionnelle	2025 Proposition
400 €	726 €	400 €

Mille et un petit prince

L'association a pour objet de soutenir financièrement les projets du service de pédiatrie du CHIC de Cornouaille ainsi que les actions en lien avec la pédiatrie. Elle organise des événements caritatifs tels que concerts, courses pédestres et concours de saut d'obstacles, permettant de réinvestir les fonds collectés pour le service de pédiatrie du Centre Hospitalier de Quimper Cornouaille. L'association sollicite une subvention pour participer au financement de ces actions, qui contribuent notamment au soutien de séances d'hypnothérapie, au développement de la culture à l'hôpital, à l'aménagement d'une chambre PMR, au financement de la médiation animale, ainsi qu'au financement de travaux, de matériel et d'équipements destinés aux enfants et à leurs parents.

2024 Accordé	2025 Proposition
2 500 €	5 000 €

Oligocyte Bretagne

L'association a pour objet de sensibiliser sur les caractéristiques des pathologies, de soutenir les patients concernés et leurs familles, ainsi que de promouvoir et aider au financement de la recherche médicale. Pour mener à bien ces actions, l'association sollicite une subvention pour mener une campagne d'information sur les symptômes des tumeurs cérébrales avec création de flyers, la réalisation d'une vidéo de présentation de l'association, et le renouvellement de la documentation de communication.

2024 Accordé	Subvention exceptionnelle	2025 Proposition
750 €	250 €	1 000 €

Rêves de Clown

L'association a pour mission d'apporter du réconfort aux enfants, aux adultes hospitalisés et aux résidents d'établissements de soins, par des spectacles adaptés. Ses objectifs sont d'aider les patients et leurs familles à mieux vivre l'hospitalisation, de veiller à leur bien-être, et de collaborer étroitement avec les équipes soignantes et pluridisciplinaires, notamment lors des soins. Elle mène également des actions pour recruter et former ses intervenants comédiens, ainsi que pour promouvoir ses activités à travers des manifestations, la diffusion de documents d'information et la vente de produits. L'association sollicite une subvention de fonctionnement afin d'assurer les interventions notamment en pédiatrie (présence aux soins), en chirurgie (accompagnement au bloc opératoire) et en néonatalogie, de soutenir le passage des clowns hospitaliers au sein de l'hôpital, de pérenniser ses actions sur le territoire de Quimper, d'embaucher une personne chargée de développer les partenariats locaux, et de consolider le comité local à Quimper.

2024 Accordé	2025 Proposition
900 €	900 €

Secours Catholique

L'association a pour objectif d'apporter tout secours et aide, morale ou matérielle. Elle assure une mission de veille sociale et mène des actions d'aide d'urgence (alimentaire, financière, administrative et mobilité), tout en favorisant le lien social à travers des initiatives telles que le café solidaire et le jardin solidaire. L'association sollicite une subvention pour soutenir son fonctionnement, répondre aux besoins des personnes en situation de précarité et financer les aides alimentaires. Cette subvention contribuera également au développement des activités sociales, notamment l'atelier de cuisine lancé en 2024, l'achat de petits équipements

pour le jardin solidaire, le maintien du café solidaire et la création d'un groupe convivial sur le quartier de Penhars.

2024 Accordé	2025 Proposition
1 600 €	1 600 €

2- d'autoriser madame la maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 entre l'association EPAL et la ville de Quimper.